

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 27/06/2023	L'an deux mil vingt trois Le 3 juillet 2023 à 20 h 00
DATE D’AFFICHAGE 27/06/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 18 JUIL. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Donatin, Maire, Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 20	Mme Brioul donne pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou. M. Joubin donne pouvoir à M. Péru. M. Deloget donne pouvoir à M. Deau. M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. Mme Grenèche donne pouvoir à Mme Vandercamère-Desmorteux. Mme Quesnel. M. Fouchet.
VOTANTS : 25	

Secrétaire de séance : Mme Le Déroff.

OBJET : ACTUALISATION DE LA CONVENTION D’ADHESION AU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNAL

Mme Perrier, maire-adjointe déléguée à la culture, rappelle que la commune de Verson a adhéré en 2019 au Réseau de Lecture Publique de Caen la mer en autorisant la signature de la convention de niveau 1 pour bénéficier du Portail commun des bibliothèques et de l'accès à la Boîte Numérique (0,15cts/hab.).

En 2021, la commune a autorisé la signature d'une convention de niveau 2 pour adopter le système de gestion des bibliothèques du Réseau (SIGB) (0,30cts/hab.).

L'arrivée à échéance des conventions pour les premiers signataires ainsi que la nécessaire prise en compte de précautions informatiques supplémentaires révélées par la cyberattaque à l'automne 2022, conduisent à redéfinir les termes d'une convention-cadre pour le réseau de lecture publique. Celle-ci s'applique entre la communauté urbaine Caen la mer et l'ensemble des communes-membres et réunit les deux conventions existantes précédemment (de niveau 1 et de niveau 2). Les montants d'adhésion sont inchangés. La nouveauté réside dans l'annexe qui comporte des prérequis techniques (système d'exploitation, antivirus, recommandations de sécurité pour l'utilisation du logiciel SIGB, etc.).

Vu les délibérations du 25 mars 2019 et du 13 septembre 2021 autorisant la signature des conventions de niveau 1 et 2 d'intégration du réseau de lecture publique de Caen la mer, Considérant la présentation de la Convention de participation au Réseau de Lecture Publique 2023-2026 et son annexe, ainsi présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la maire à signer la convention du RLP ainsi actualisée et annexée à la présente délibération, ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN



Publication le 18 JUIL. 2023